

ANNALES

DE LA

BONNE STE. ANNE DE BEAUPRE.

RÉDACTEURS-PROPRIÉTAIRES : Les Directeurs du Collège de Lévis.

SOMMAIRE :

Déclaration.—Conditions d'abonnement.—Avantages signalés de l'abonnement aux *Annales*.—Encore un mot à nos correspondants.—Nouveaux hommages à Ste. Anne.—Vertu héroïque.—Sainte Anne, santé des infirmes.—Samaritachus.—Actions de grâces.—Dons.—Recommandations aux prières.

DÉCLARATION DES ÉDITEURS.

Conformément à la décision du Pape Urbain VIII, nous déclarons que toutes les grâces ou faits extraordinaires que nous rapportons dans ces *Annales* n'ont qu'une autorité purement humaine, excepté ce qui a été approuvé et confirmé par la sainte Église Catholique, Apostolique et Romaine.

—ooo—

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

Le présent numéro des *Annales* est le premier de la huitième année de leur publication. Pour l'avantage des nouveaux abonnés, nous croyons utile de rappeler en quelques mots les conditions de l'abonnement.

Tout abonnement isolé, adressé séparément, expédié par la malle, ou porté à domicile dans la ville de Québec, coûte trente-cinq (35) centins.